

FORMULAIRE DE DEMANDE

Travaux modifiant l'état ou l'aspect du site

non soumis à procédure d'urbanisme ou autorisation environnementale

Identité et coordonnées du demandeur

Je suis un particulier :

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Adresse mail _____

Je suis une personne morale :

Dénomination _____

Raison sociale _____

Représentant de la personne morale :

Nom _____

Prénom _____

Téléphone _____

Adresse mail _____

Le terrain concerné par la demande de travaux

Adresse : _____

Références cadastrales : _____

Superficie de la (des) parcelle(s) concernée(s) : _____

Nature des travaux envisagés

- ☐ Coupes et abattages d'arbres ou défrichements non soumis à déclaration d'urbanisme
- ☐ Plantations
- ☐ Construction de murs de soutènement
- ☐ Ouvrages d'infrastructure
- ☐ Affouillement ou exhaussement du sol de moins de 2 m ou de moins de 100 m²
- ☐ Manifestation, construction ou installation temporaire de moins de 3 mois
- ☐ Création de sentiers
- ☐ Travaux routiers
- ☐ Auvent, rampe d'accès
- ☐ Lignes ou câbles souterrains
- ☐ Autre

Attention : Les constructions de moins de 5 m² et de moins de 12 m de hauteur, les piscines de moins de 10 m², les terrasses de plain-pied, les clôtures sont soumises à Déclaration Préalable (DP) en site classé (R.421-11 et 12 du Code de l'urbanisme)

Description du projet

--

Fait à : Le : Signature du demandeur	Demande reçue le : Cachet
--	----------------------------------

Formulaire à transmettre à :

dapl.sahpl.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Accompagné des pièces suivantes : ☐ 1. Repérage cartographique ; ☐ 2. Note de présentation du projet ;
☐ 3. Évaluation des incidences si travaux en site Natura 2000 – *Cf ci-dessous « contenu du dossier »*

L'inspection des sites de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
ainsi que les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine,
sont à votre disposition pour toute question ou conseil en amont du dépôt de votre dossier et tout au
long de l'instruction de la demande d'autorisation. N'hésitez pas à les contacter

**Toute demande de travaux en site classé doit faire mention de son objet, de ses objectifs, de sa justification, des efforts mis en œuvre pour une bonne insertion dans le site.
Afin qu'il puisse être jugé de l'impact paysager des travaux et/ou installations, le dossier, proportionné à la nature des travaux, devra comprendre les pièces suivantes :**

□ 1. Repérage cartographique

- Plan de situation au 1/25000e faisant apparaître l'emplacement des travaux projetés et les limites du site
retrouvez les périmètres des sites classés sur geoportail-urbanisme.gouv.fr
- Plans masse coté avant/après sur plan cadastral – échelle 1:5000e
faisant apparaître végétation, murets, clôture, constructions ...
- Extrait du règlement graphique du plan local d'urbanisme

□ 2. Note de présentation du projet

Le volet paysager du dossier de permis ou de déclaration doit être explicite, précis et illustré. Il doit permettre de juger de l'insertion paysagère du projet dans le site (nature des matériaux utilisés, couleurs...). La gestion des abords des travaux doit être aussi précisée (traitement de la végétation, des surfaces de revêtements, mesures d'insertion dans la pente...).

Les photographies doivent permettre d'illustrer l'environnement immédiat et lointain du projet, afin d'évaluer son impact dans le site. On n'hésitera pas à fournir plusieurs photographies et éléments d'illustration.

Présentation du projet

□ Contexte :

- objectifs du projet, justification du lieu d'implantation ;
- état actuel du lieu, autres protections et réglementations ;
- historique du terrain (autres travaux déjà autorisés ou refusés), le cas échéant présentation d'autres travaux d'ores et déjà prévisibles ainsi que leur ampleur et leur impact ;
- document de référence ou d'orientation pour la gestion du site et conformité des travaux vis-à-vis de ce document
- etc.

□ Projet :

- état final du lieu et détail des interventions prévues
- détail des impacts de la phase travaux, calendrier prévisionnel des travaux, durée d'implantation si temporaire.
- pour les manifestations, préciser la durée, l'objet, le temps de présence des installations avant/après ainsi que la nature des installations mises en place

Notice paysagère

- Photos et illustrations depuis différents points de vue avant et après travaux : vue des lieux avant travaux : environnement proche et lointain ; vue projetée après travaux : photo-montages, croquis, plans etc.
- Description détaillée des éléments visuels : revêtements, matériaux, couleurs, traitement végétal, etc.
- Impacts sur le site et le paysage : justification des choix opérés, description des modifications apportées à l'état du site, évaluation des impacts paysagers. Mesures prises pour éviter, réduire ou compenser l'impact le cas échéant.

□ 3. Évaluation des Incidences Natura 2000

- L'EIN2000 est obligatoire pour tous travaux inclus dans un site Natura2000 et doit être proportionnée au projet.
Retrouvez les périmètres des sites Natura2000 : <https://www.geoportail.gouv.fr>
Retrouvez le formulaire EIN2000 propre à chaque département : <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>